

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIER

Séance du 4 décembre 2015

2015 / 015

Date de convocation : 30 novembre 2015
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Adhésion au service commun Secrétariat.

L'an deux mille quinze, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – BLIN C – CHIVA F – RAMOS C – MORLEY R – RICHOU D – LOUVET M – MARCO D –

Absente : SANDRES M –

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Madame la secrétaire de mairie fait valoir ses droits à retraite au 31 décembre 2015.

Compte tenu des nécessités du service, de son coût et de sa gestion, il est proposé de souscrire au service commun de secrétariat créé par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Cette nouvelle organisation du secrétariat changera le planning des permanences d'ouverture au public qui seront les mercredis de 14 heures à 19 heures.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX en date du 30 novembre 2015 portant création du service commun de secrétariat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la création au 1^{er} janvier 2016, d'un service commun de secrétariat avec sa nouvelle organisation,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Communauté de Communes du Pays de MIREPOIX la convention de fonctionnement du service commun de secrétariat annexée à la présente délibération,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération,
- **Dit** que les crédits seront prévus aux budgets 2016 et suivants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

08 DEC. 2015

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 08/12/15
Et notification du 09/12/15

